



INSTITUT
DES SCIENCES
ET TECHNIQUES
DE VALENCIENNES

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.

du Mercredi 30 mai 2001

clart

Membres présents :

Direction : Messieurs ABED, OURAK

Collège A : Messieurs KOLSKI, LEPOUTRE, MASSY,

Collège B : Mesdames CALLENS, BLANCHARD-DAVIES, Messieurs DUBOIS, GOUTIN, VALEIN

Collège AITOSS : Madame CHARLES, Messieurs DUBOC, GARCON

Collège Etudiants : Mesdemoiselles HERAULT, GUERI, MILLUY, Messieurs BRYGO, CARRY, PETIT, POLET, STEFFE

Collège des personnalités extérieures : Madame LANCELLE

Membres de Droit : Mesdames CAUDER, ETHUIN, LERICHE, SIROUX, Messieurs AMROUN, BENAMEUR, CAULIER, COURTOIS, DESSEAUX, DE ZORZI, EL KACIMI, GHARBI, POIRRIEZ, POMMERAY, RIERA, SENECHAL, TONARELLI

Membres excusés : Madame FOLLET, Messieurs ASSAAD, DARRAS, DEWALLY, DERVILLE, DULIOU, GOICHOT, HANAFI, LEROY, LEVEL, MENART, MULLOT, NIART, OUDIN, PAIN, RAVIART, ROGER, TAHON, VANESSE

Pouvoirs :

Monsieur OUDIN à Monsieur LEPOUTRE

Monsieur PAIN à Monsieur KOLSKI

Monsieur LEROY à Monsieur GOUTIN

Monsieur MENART à Monsieur VALEIN

Monsieur MULLOT à Monsieur BRYGO

Monsieur ROGER à Madame LANCELLE

Monsieur VANESSE à Madame LANCELLE



SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du 14 décembre 2000 à l'unanimité
- 2) Les habilitations et les réhabilitations des formations sont votées à l'unanimité moins une abstention
- 3) Les tarifs du TOEIC et TFI sont approuvés à l'unanimité
- 4) Les subventions accordées aux associations sont votées à l'unanimité moins une abstention
- 5) L'accord de coopération entre l'UVHC et l'Université d'Antananarivo est votée à l'unanimité



Ouverture de la séance à 14 heures 35

Monsieur Ourak remercie les participants. Suite au décès de Monsieur Bruneel, Monsieur Ourak demande une minute de silence en son souvenir.

Monsieur Ourak présente les nouveaux représentants du collège des étudiants.

Monsieur Ourak informe le Conseil que les travaux du bâtiment ISTV 3 ont débuté et qu'ils devraient prendre fin en juillet 2002.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 décembre 2000 :

Suite à la question de Monsieur Pain, lors du conseil d'administration du 14 décembre 2000, concernant le matériel de l'IUP Agro-alimentaire mis à disposition de Valutec, Monsieur Ourak précise que des réponses pourront être apportées par Messieurs Level et Nongaillard lors d'un prochain Conseil en présence de Monsieur Pain.

le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur Ourak, Monsieur Valein accepte d'être le prochain rapporteur du compte-rendu du Conseil d'Administration.

2) Informations générales :

2.1) Habilitations et réhabilitations :

Monsieur Ourak souligne que le Ministère n'a toujours pas fait parvenir le document définitif des demandes d'habilitations et réhabilitations des formations, Monsieur Kabila souhaite cependant que les dossiers lui parviennent pour le 15 juin 2001. Un délai supplémentaire pourrait être demandé au CEVU ce jeudi 31 mai 2001.

Monsieur Ourak rappelle que les nouvelles formations présentées ce jour s'inscriront dans le plan quadriennal 2002/2006 et seront préalablement proposées au CEVU du 30 juin 2001.

Monsieur Ourak présente les **licences professionnelles** et les différents domaines d'applications :

- Informatique :

La licence professionnelle d'informatique mention « Technologies de l'Information et intranet » :

Monsieur Benameur précise qu'il s'agit en fait d'une nouvelle licence qui vient en complément de la licence professionnelle en informatique « Métiers de l'Informatique pour les PME » ouverte à la rentrée 2000.

- Audiovisuel :

La licence professionnelle JORIS « Journalisme Rédacteur d'Images et Sons »,

La licence professionnelle GERIS « Gestionnaire de Réseaux Images et Sons »,

La licence DEVIS « Concepteur de Décors Virtuels pour Produits Images et Sons »

Monsieur Pommeray, nouveau Directeur des études de l'audiovisuel explique que, par le biais de ces licences, il sera notamment possible de développer l'infographie.

- Electronique :

La licence professionnelle « Systèmes Electroniques Embarqués »,

La licence professionnelle « Ingénierie Numérique et Mico-Informatique »

Monsieur Ourak constate qu'actuellement le matériel électronique est de plus en plus élaboré. Ces licences pourraient permettre notamment aux futurs vendeurs de ce matériel, de répondre plus aisément aux besoins de leurs clients.

- Chimie :

La licence professionnelle « Instrumentation – environnement » proposée par Madame Follet.

- **Energétique :**

La licence professionnelle « Systèmes Energétiques Propres » proposée par Messieurs Menard et Menet.

Pour faciliter l'agrément du dossier d'habilitation, Monsieur Ourak ajoute qu'il est conseillé vivement de mentionner les débouchés et de fournir des lettres d'intention d'industriels.

Monsieur Tonarelli questionne Monsieur Ourak sur le dépôt d'un dossier de licence professionnelle dans le domaine du Bâtiment ; Monsieur Ourak répond qu'il est encore possible de le faire, cependant il rappelle aux participants du Conseil que tous les projets ne seront pas tous acceptés.

La licence Professionnelle en Télésurveillance classée première l'année passée s'ouvrira en septembre 2001 .

LES MAITRISES :

La Maîtrise Sciences Physiques proposée par Madame Follet s'inscrit dans la continuité de la licence Sciences Physiques.

Une maîtrise Physique et Applications a déjà été mentionnée dans le plan quadriennal 1998/2001. Elle a pour but d'aider les étudiants ayant des difficultés à obtenir le CAPES ou intégrer l'IUFM, à acquérir un niveau Bac+4 avant de se diriger vers un DESS (niveau Bac + 5).

LES IUP :

- **IUP « Ingénierie Mécanique »**

La transformation de la filière mécanique en IUP pourrait se faire l'année prochaine. Mademoiselle Leriche s'étonne de ne pas voir figurer en parallèle un dossier d'habilitation pour le DESS au cas où l'IUP ne serait pas retenu.

Mademoiselle Leriche conseille de synthétiser au maximum les contenus des demandes d'habilitations, en effet, les experts du Ministère n'ont pas toujours le temps de prendre connaissance des dossiers avant le Conseil ce qui peut porter préjudice aux formations.

- **IUP « Génie Mathématique et Informatique »** (transformation de la filière informatique en IUP)

- **IUP Agro-Alimentaire :**

Monsieur Ourak informe que deux nouvelles mentions sont demandées :

- « **logistique** »

- « **Génie des Procédés Industriels** »

Les DESS :

- Monsieur Ourak rappelle que le **DESS GEII** a été accepté et l'ouverture est prévue pour septembre 2001.

- Dans le domaine de l'**Informatique**, deux DESS sont proposés :

DESS GLAD « Génie Logiciel et Aide à la Décision »

DESS IDEAL « Informatique Distribuée, Embarquée et Applications »

- Dans le domaine de l'**agro-alimentaire**, deux DESS sont proposés :

DESS « Ingénierie de la qualité » ou « Gestion Totale de la Qualité »

DESS « Instrumentation pour l'Industrie Agro-Alimentaire »

Qui pourraient à la demande de Monsieur OURAK, faire l'objet de deux mentions d'un même DESS.

- Dans le domaine de l'**Audiovisuel**, deux DESS sont proposés :

DESS « Animation et Trucage Numérique »

DESS « Ingénierie des Systèmes et Sons »

Monsieur Pommeray explique que la filière Audiovisuelle pourrait se transformer en Ecole d'Ingénieurs et souligne que le magistère reste un diplôme rare mal connu des étudiants.

L'école d'ingénieur permettrait de délivrer un diplôme à Bac + 5 et de se démarquer de la formation bac+3 (licence). Il ajoute qu'à l'heure actuelle aucune Ecole d'Ingénieurs n'existe dans ce domaine.

Madame Caouder se demande s'il est possible d'inscrire de nouvelles mentions en cours de parcours
Monsieur OURAK répond oui à condition que l'intitulé général du diplôme existe.

Monsieur Massy constate que les effectifs d'étudiants baissent progressivement et que par ailleurs les nouvelles formations explosent ; le Directeur de l'Institut saura-t-il faire face à de petites unités ?

Monsieur Ourak répond qu'au niveau de l'Institut, une règle est adoptée : une formation ouvre s'il y a au moins 15 étudiants.

Monsieur Riera se demande si ces créations de diplôme ne feront pas barrage aux autres formations existantes puisque les effectifs s'en trouveront affaiblis.

Monsieur OURAK répond qu'une réflexion sérieuse doit être menée surtout au niveau DESS.

En ce qui concerne l'audiovisuel Monsieur Pommeray constate que chaque année des étudiants se voient refuser l'inscription dans sa filière, les formations proposées ne sont pas toujours au niveau des candidats.

Madame Caouder s'interroge sur le passage des étudiants de la licence à l'IUP?

Monsieur Abed explique qu'il y aura forcément une année de transition car dans un premier temps on ne pourra ouvrir qu'une première année d'IUP.

Les habilitations et réhabilitations des formations sont votées à l'unanimité moins une abstention.

2.2) Postes :

Monsieur Ourak rappelle que récemment un courrier a été envoyé pour les besoins en ATER.

Actuellement, 10 postes entiers ATER ont été octroyés par le ministère.

Monsieur Kolski demande si les demi postes sont réellement admis.

Monsieur Ourak répond oui.

Madame Caouder souligne qu'un étudiant est en droit d'exiger un poste complet s'il a été classé.

Monsieur Ourak informe qu'une commission de choix est prévue le 14 juin 2001.

En ce qui concerne les mouvements des personnels enseignants :

- 16^{ème} section : 1 poste de Maître de Conférences disponible suite à la mutation de Monsieur Morineau
- 11^{ème} section : 1 poste de PRAG suite à la mutation de Cécile Coudriou
- 27^{ème} section : 3 postes de Maîtres de Conférences disponibles suite à la demande de mutation de Monsieur Donsez, au départ en retraite de Monsieur Leroy et à la promotion de Monsieur Mandiau au grade de Professeur
- 61^{ème} section : 1 poste de Professeur suite à la mutation de Monsieur Angué
- 63^{ème} section : 1 poste de Professeur suite au décès de Monsieur Bruneel

3) Présentation des nouveaux tarifs du TOEIC et TFI :

Madame Blanchard présente le TOEIC, rappelle que ce test permet de donner un niveau d'études aux étudiants, qu'un score TOEIC est plus révélateur sur un CV que les traditionnelles mentions : « lu, écrit, parlé ». Par ailleurs, ce test est reconnu dans plus de 60 pays.

La première année, 100 étudiants se sont inscrits aux sessions TOEIC, cette année on compte environ 500 inscriptions. Madame Blanchard propose 2 nouveaux tarifs : 150 francs pour les étudiants ISTV et 350 francs pour les étudiants extérieurs à l'ISTV.

A partir de cette année, les étudiants étrangers auront la possibilité de passer le TFI (Test de Français International) pour évaluer leur niveau en français.

Madame Blanchard rappelle qu'une seule convention couvre le TOEIC et le TFI.

Mademoiselle Leriche demande si plusieurs sessions TOEIC sont organisées chaque année car elle n'a pas souvenir que ce fut le cas l'année passée, les MST Matériaux seraient donc intéressés.

Madame Blanchard répond que la plupart des étudiants devraient être informés de l'existence du TOEIC puisque des mails leur sont régulièrement envoyés et que des affiches permettent de les informer.

Monsieur Valein se demande si des heures de préparation au test sont prévues.

Madame Blanchard : Non, car le TOEIC a pour but d'évaluer les connaissances.

Monsieur Poirriez rappelle que Cécile Coudriou avait créé un projet espace langue et se demande si ce forum est toujours d'actualité.

Madame Blanchard souligne qu'il existe un laboratoire multimédia qui n'est malheureusement pas toujours disponible pour les linguistes. Ces laboratoires pourraient-ils être essentiellement réservés aux enseignants de langues ? Elle soulève également le problème de l'ouverture des salles et des vols de matériel.

Monsieur Ourak informe qu'une réunion sera organisée au sein de l'université pour essayer de prendre des mesures contre ces vols. Une des possibilités serait de responsabiliser les étudiants et de prendre des sanctions si nécessaire, à la fois sur l'accès libre aux salles, et sur les subventions accordées aux associations.

Les représentants étudiants se demandent si les étudiants de Maîtrise pouvaient être autorisés à passer le TOEIC. Madame Blanchard rappelle que c'est un test payant.

Monsieur De Zorzi ajoute que les tarifs ne sont pas élevés par rapport aux tarifs de certaines écoles qui ne prennent en charge qu'une seule inscription de ses étudiants.

Monsieur Duboc : les personnes extérieures à l'université peuvent elles passer le TOEIC à l'UVHC ?

Madame Blanchard : non, ils doivent se rapprocher du centre de Lille, seul habilité à organiser le test pour ce genre de public.

Les tarifs du TOEIC et du TFI sont approuvés à l'unanimité.

4) Subventions aux associations d'étudiants :

Monsieur Ourak rappelle que certains projets ont déjà été lancés, que Monsieur Level avait accepté d'éponger les dettes des associations à condition que les étudiants proposent des projets ou des actions. Il constate également qu'il existe une grande différence entre les demandes des étudiants et les propositions de l'Institut. Ces subventions un peu tardives permettront toutefois d'aider à finaliser certains projets entamés.

Monsieur Brygo résume les actions entreprises par l'ADES qui permettent de rembourser les dettes depuis 1996. Depuis 2 ans, 50 % des dettes ont déjà été remboursées c'est à dire 30 mille francs.

Un projet de cellule de coordination a été mis en place par l'ADES qui permet aux différentes associations de communiquer entre elles. Certains étudiants d'autres associations craignent que l'ADES, par ce projet, ait la main mise sur les autres associations. L'ADES rappelle qu'elle ne reçoit pas d'argent pour cette fonction de coordination et qu'aucune association n'est tenue de se référer à l'ADES pour proposer un projet à la direction de l'ISTV.

Monsieur Valein estime que la mise en place d'une « supra-association », si cela est le cas, peut être dangereuse à l'équilibre du milieu associatif de l'ISTV.

Monsieur Poirriez pense qu'il serait intéressant de connaître plus en détail le bilan des associations par rapport aux subventions qui leur sont accordées.

Les subventions accordées aux associations sont votées à l'unanimité moins une abstention

5) Conventions diverses :

5.1) L'ISTV – CERTIC :

Monsieur Tonarelli présente ce projet qui permet aux industriels de la construction de s'intéresser et surtout de se former au transfert de technologies de l'information.

Monsieur Pommeray constate que la fonction de l'ISTV dans cette convention n'est pas assez mise en évidence.

Monsieur Valein suggère d'ajouter un article incluant la pérennité de la convention.

Monsieur Ourak demande à ce que cette convention soit revue pour le C.A. du 21 juin.

5.2) UVHC –Lycée Wallon :

Dans le cadre de l'ouverture de la licence professionnelle « Métiers de l'Informatique pour les PME », le Ministère a souhaité un partenariat entre l'université et un lycée pour le recrutement, l'élaboration de la formation et la participation des enseignants du lycée aux enseignements de la licence professionnelle.

Monsieur Duboc s'étonne de ne pas voir figurer l'ISTV sur cette convention.

Monsieur Massy s'interroge sur la signification de « BTS en Informatique de Gestion obtenu dans un bon rang de sortie » (article 2), ne comprend pas que des enseignants de lycée soient associés aux procédures de recrutement de la licence professionnelle (article 3) et suggère que les enseignants de lycée qui interviennent dans les enseignements de la licence professionnelle soient titulaire d'un CAPET en Informatique(article 4).

En effet, il ne souhaite pas que le sceau de l'université soit associé à une « délégation de compétences » du lycée Wallon et demande que cette convention n'apparaisse pas au vote.

Monsieur Valein propose d'ajouter à cet article 4 la notion de : « dans une proportion définie par l'UVHC » pour éviter toute ambiguïté.

5.3) UVHC MADAGASCAR :

Cette convention vise à associer les deux parties pour mettre en place un **DESS Technologies Nouvelles des Systèmes d'Information**. L'ISTV mettra à disposition de l'université d'Antananarivo à Madagascar des moyens sous réserve de crédits spécifiques.

Monsieur Valein se demande si dans cette coopération l'ISTV à l'intention de financer du matériel.

Monsieur Ourak répond qu'il s'agira plutôt de dons de matériels.

Monsieur Kolski constate que dans l'article 1, le nom de l'université a été omis.

Monsieur Duboc fait remarquer que dans l'article 8 n'est pas mentionnée l'autre partie de l'accord à savoir l'université d'Antananarivo.

Sous réserve de corrections, Cette coopération est votée à l'unanimité.

6) Questions diverses :

Monsieur Abed présente une coopération entre l'UVHC et l'université de Sfax en Tunisie qui se fera dans le domaine de l'informatique et des mathématiques.

Le prochain C.A. aura lieu le jeudi 21 juin 2001.

Clôture de la séance à 17 heures 15.

Le rapporteur de séance

Jean-Luc VALEIN

Le Directeur de l'I.S.T.V.



Mohamed OURAK